

**DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC**

**ARRÊTÉ N° AR_2026_021
portant délégation de fonction à un Conseiller municipal,
Monsieur Pascal FERNANDEZ**

Monsieur le Maire de la Commune de CUNAC,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection municipale du 15 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant installation du Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant les indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Pascal FERNANDEZ, Conseiller municipal délégué,

ARRETE

Article 1 : A compter du 20 mars 2026, Monsieur Pascal FERNANDEZ, Conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- La gestion des salles municipales,
- Le relais entre les élus et les associations,
- Le développement des installations.

Article 2 : Il est également donné délégation de signature à Monsieur Pascal FERNANDEZ, Conseiller municipal délégué, pour signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de ses délégations. Les actes signés au titre de l'article 1 devront porter le Nom, Prénom, qualité et mention de la délégation.

Article 3 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Pascal FERNANDEZ, Conseiller municipal délégué.

Article 4 : La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont une ampliation est transmise au Préfet du Tarn et au Comptable de la Collectivité.

A CUNAC, le 07 avril 2026

Le Maire,
Marc VENZAL

Notifié à l'intéressé le 08/04/2026
Pascal FERNANDEZ

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 08/04/2026
Publié ou notifié le 08/04/2026

